

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/703 du 22/07/82
DECRET N° _____ /MPPS.DGTFP.DFP.21035

Portant reclassement et nomination de MM.
MPLIKA Philippe et NGILICLO Barthélémy,
Contrôleurs des Impôts des cadres de la
catégorie B, hiérarchie I

-----30000-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 62/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments, notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérêts des
Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrêté n° 6409/MF-SGF.DI.SCA.DP du 3 Septembre 1981 por-
tant promotion de certains fonctionnaires des cadres des catégories B I
et BII des SAF (Impôts) au 1er janvier 1980 ;
(/u la lettre n° 52/DAE du 25.1.82 du Directeur de l'Adminis-
tration et de l'Equipement transmettant les dossiers des intéressés ;
(/u les demandes des intéressés ;
(/u l'arrêté n° 1181/MF-SGF.DI.SCA.DP du 16.3.81 portant pro-
motion de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie B des SAF ;
(Impôts) ;
(/u le décret n° 71/247 du 23.7.71 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne
les Contributions Directes, l'enregistrement et le Trésor
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10,
13, 15, 16, 21, et 22 du décret n° 62/426 du 29.12.62 ;
(/u l'arrêté n° 1239/Trs.SGTFP.DFP.21011/10 du 1.11.81 autorisant
certains Fonctionnaires des Services Administratifs et Financiers (Contributions
Directes) à suivre un stage de formation à l'École des Impôts en France.

6.

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 71/247 du 26.7.71, susvisé, MM. MPIAKA Philippe et NGAILOLO Barthélémy, respectivement Contrôleurs Principaux des Impôts et des Contributions Directes de 4° échelon, indice 760, des cadres de la catégorie B, hiérarchie I des SAF (Impôts), titulaires du Diplôme d'Inspecteurs des Impôts, délivré par l'Ecole Nationale des Impôts Clermont Ferrand (France), sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs des Impôts de 1er échelon, indice 790. ACC = Néant.

ARTICLE 2.-: Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 22 Juillet 1982

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

- Colonel Jules SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC.....1
- DGTFP/DFP.....3
- D.B.....3
- D.C.F.....1
- MSAS.....3
- INTERESSES.....2
- DOSSIERS.....6
- SGCM/BC.....2.-